

Habitat 3260**Cours d'eau avec
végétation aquatique****Description de l'habitat**

L'habitat 3260 regroupe en fait toutes les eaux courantes, depuis les ruisseaux de source jusqu'aux grandes rivières. La diversité de cet habitat est liée à la taille des cours d'eau (largeur, profondeur), à la nature du substrat sur lequel ils coulent, à la vitesse du courant, à la richesse en éléments minéraux de l'eau, à son oxygénation. Ces différents paramètres sont dépendants les uns des autres. Ainsi, les petits ruisseaux ardennais coulent généralement sur un substrat caillouteux constitué de blocs ou de graviers, ont un cours assez rapide, des eaux fraîches, bien oxygénées et normalement peu minéralisées. Par contre, les grandes rivières coulent généralement dans une large plaine alluviale, sur un substrat composé d'éléments fins, ont un cours lent et des eaux riches en sels minéraux, relativement plus chaudes et moins oxygénées. De la source à l'embouchure, les communautés végétales et animales s'adaptent et évoluent en fonction de ces différentes contraintes.

Espèces végétales typiques

Suivant les espèces végétales présentes, on peut schématiquement différencier les petits cours d'eau, aux eaux souvent fraîches et rapides, caractérisés par les callitriches et diverses espèces de petites renoncules aquatiques (renoncule tripartite, renoncule peltée, etc.), des grands cours d'eau, plutôt caractérisés par les grandes renoncules aquatiques (renoncule flottante, renoncule en pinceau) et les potamots à feuilles larges (potamot perfolié, potamot crépu). En fonction des caractéristiques locales, ces espèces peuvent manquer ou être remplacées par d'autres. Ainsi, les eaux acides des petits ruisseaux fagnards sont surtout caractérisées par des communautés à base de bryophytes, celles des eaux peu minéralisées des hauts-plateaux par des potamots (potamot des Alpes, potamot à feuilles de renouée).

Les cours d'eau lents de plaine sont plutôt caractérisés par des potamots à feuilles fines, la zannichellie, le callitriche à angles obtus, éventuellement accompagnés d'espèces d'eaux stagnantes (nénuphars, lentilles, élodée du Canada, hottonie des marais). Lorsque l'épaisseur de la nappe d'eau est trop importante ou lorsque les conditions de milieu sont défavorables (eaux chargées en sédiments, eaux polluées), la végétation aquatique peut être réduite et ne comporter que des algues



© L.-M. Delacaille

filamenteuses ou unicellulaires voire, dans les cas extrêmes, uniquement des films bactériens.

Répartition et statut

Les cours d'eau sont présents sur tout le territoire wallon. Cependant, leur état de conservation ne permet pas toujours à la végétation typique et aux communautés qui en dépendent de se développer de manière optimale.

Intérêt écologique

Les cours d'eau constituent l'habitat exclusif de nombreuses espèces aquatiques de vertébrés (poissons, batraciens, oiseaux, mammifères) et d'invertébrés (mollusques, trichoptères, perles, éphémères...). Ils constituent notamment l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire dont la mulette épaisse et la moule perlière (mollusques bivalves), la cordulie à corps fin et l'agrion de Mercure (libellules), la bouvière, la lamproie de Planer, le chabot et le saumon atlantique (poissons), le martin-pêcheur et l'hirondelle de rivage (oiseaux) ainsi que la loutre d'Europe (mammifère).

Menaces

Les cours d'eau figurent parmi les milieux les plus exposés aux activités humaines. Leur intérêt biologique peut être fortement réduit par les aménagements physiques des berges et du lit (rectification, stabilisation des berges, curage des bancs de sédiments, suppression des méandres et des bras morts), les modifications du régime hydraulique (installation de retenues et de bar-



Renoncule flottante.

rages, régulation du débit, prélèvements), les modifications de la qualité physico-chimique de l'eau (mise en suspension de sédiments, augmentation de la température de l'eau, eutrophisation, rejet de produits toxiques).

Objectifs de gestion

La gestion a pour objectif de conserver les cours d'eau dans un état le plus proche possible de l'état naturel, tant en ce qui concerne le cours lui-même qu'en ce qui concerne la qualité de ses eaux. Dans la mesure du possible, ils seront maintenus voire rétablis dans leur cours naturel, permettant aux processus d'inondation, de méandration, d'érosion et de sédimentation de se dérouler normalement. L'amélioration de la qualité des eaux repose sur une politique d'épuration des eaux domestiques et industrielles avant rejet et sur la limitation de l'utilisation des fertilisants minéraux et organiques en agriculture et en élevage, non seulement à proximité des cours d'eau mais idéalement sur l'ensemble des bassins versants.

Mesures

Les mesures permettant d'atteindre le bon équilibre écologique des cours d'eau wallons sont nombreuses et complexes à mettre en œuvre. Elles relèvent à la fois de la Directive Habitat et d'une autre directive européenne spécifiquement axée sur l'eau (Directive-Cadre Eau). Elles doivent notamment viser à conserver la dynamique naturelle des cours d'eau en limitant les aménagements aux berges et au lit et en privilégiant, autant que possible, les techniques inspirées de la nature. Elles doivent aussi veiller au maintien de la qualité

physico-chimique des eaux, notamment en assurant une épuration efficace des eaux usées avant leur rejet, en établissant des zones tampons entre les cours d'eau et les zones agricoles (création de bandes herbeuses extensives, par exemple). Des mesures moins générales sont susceptibles d'apporter rapidement une amélioration de la situation des petits cours d'eau. Par exemple, en zone forestière, le remplacement des peuplements résineux par des essences feuillues indigènes, adaptées au sol et au climat, ramène de la lumière sur le cours d'eau et limite l'acidification des eaux, tout en permettant une meilleure stabilisation des berges. En prairie, l'interdiction d'accès du bétail dans les cours d'eau évite la mise en suspension des sédiments et l'eutrophisation par les déjections. Le maintien ou la plantation de cordons boisés d'essences adaptées permet en outre de limiter l'érosion des berges. L'interdiction de stocker des matières organiques (fumiers, composts) en zone inondable et d'épandre des engrais ou des amendements en bordure de cours d'eau sont d'autres mesures locales pouvant avoir un effet bénéfique immédiat, notamment dans les secteurs où subsistent des populations d'espèces très exigeantes comme la moule perlière.

La présence d'espèces particulières peut éventuellement requérir des contraintes plus importantes spécifiées au cas par cas dans les fiches correspondantes.

ÉDITÉ PAR LA DGARNE/DNF - DISPONIBLE SUR : NATURA2000.WALLONIE.BE



Fiche rédigée sur base des dossiers scientifiques réalisés par le DEMNA, la FUSAGx, l'UCL et l'ULg (<http://biodiversite.wallonie.be>) et avec la collaboration de Natagora

